

# Règlement de course

Le Trail de Saint-Ferréol Montagne Noire du 11 Juin 2017 est organisé par l'association Desperado Trail, domicilié à Revel (31), et enregistré en préfecture de Haute-Garonne. L'association Desperado Trail est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme sous le numéro de club 031053.

## Responsables

Le directeur de course est Jean-Marie Chesseron . Téléphone 06.03.96.59.85

Le responsable Sécurité et Parcours est Jean-Yves Boulay 06 10 86 75 47

Le responsable secours est Mr Pistre Jérémy 06.77 03 28 98

## La course

25km et 1000d+

Le tracé, distance et dénivelé sont donnés à titre indicatif et pourront varier légèrement jusqu'au départ de l'épreuve, selon les conditions rencontrées. Les écarts de distance sont au maximum de 10% des chiffres annoncés et les écarts de dénivélés de 10 %.

## Horaires

L' horaire de départ est fixé à 9h

En cas de changement, le nouvel horaire sera annoncé sur le site. Si le changement a lieu dans la semaine qui précède le départ, un email sera envoyé aux participants.

Une barrière horaire est fixée à 12h10 au ravitaillement de Durfort au 17<sup>ème</sup> Km.

## Balisage

Le parcours est entièrement balisé et se déroule à plus de 90 % sur des chemins. Sur l'ensemble du parcours, des bénévoles sont présents pour assurer l'assistance des participants.

## Points particuliers

Les participants doivent prêter une attention particulière aux endroits suivants :

- Km 2 : Traversée de la route de ceinture du Lac et du lotissement Galia
- Km 5,5 : Passage sous-terrain de 20m de long (hauteur 1,5m, non éclairé)
- Km 8,5 : Traversée de la D44 (les Cammazes/Durfort)
- Km 17 : D44 pour la traversée du village de Durfort
- Km 21 (passage par sous-terrain de 20 m (Hauteur 1,5 m, non éclairé) **PRENEZ GARDE à VOTRE TÊTE à l'entrée du tunnel.** Puis traversée de la rivière Laudot à gué.

## Fermetures des parcours et Barrières Horaires

La fermeture du parcours est assuré par des serres-file

## Podium

Les podiums sont organisés à partir de 11h30

Seront récompensé les 3 premiers au scratch masculin et féminin ainsi que les 1<sup>er</sup> des catégories ESP, SENIOR, M1,M2,M3,M4 masculin et féminin. Il n'y a pas de cumul de récompense.

## Retrait des dossards

Les dossards peuvent être retirés :

- Le Samedi 10 juin 2017 de 15h à 19h au centre de Loisir des 4 vents, Saint Ferréol, face parking départ.
- Le dimanche 11 juin 2017 au parking-Tennis de Saint-Ferréol, à partir de 6h00 et jusqu'à 15mn du dép
- **Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.**

## Ravitaillements

Les épreuves se déroulent en semi-autosuffisance. Les coureurs doivent se munir d'une réserve d'eau et d'aliments suffisante selon le trajet effectué et les conditions de course.

Deux points de ravitaillement sont prévus:

- Route de Cammazes/durfort : km 8,5
- Durfort: km 15

Un ravitaillement final est offert à tous les participants

## Les Inscriptions

Les inscriptions sont possibles par courrier ou directement sur le site internet. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions à tout moment. Aucune inscription Trail ne sera prise sur place. Les inscriptions à la randonnée sont possibles sur place.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie Espoir. Conformément au règlement FFA.

## Certificat Médical

Les participants aux Trails doivent avoir produit avant la course un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition de moins d'un an** au 10 juin 2017. Les compétiteurs ayant une licence sportive doivent **en fournir une copie** en cours de validité au 10 juin 2017. Les licences autorisées sont celles des fédérations et organismes suivants :

- Fédération Française d'Athlétisme (Athlétisme Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass'Running)
- Fédération Française de Course d'Orientation
- Fédération Française de Pentathlon Moderne
- Fédération Française de Triathlon
- UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre (si l'inscription est prise par l'établissement ou l'association scolaire).
- Ou tout autre licence sportive dans la mesure où il apparait explicitement la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition.

## Les Participants

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur sécurité.

Les participants sont tenus de se conformer aux consignes données avant la course et durant celle-ci par les bénévoles de l'organisation présents sur les parcours.

Sur les traversées et portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et de prêter une attention particulière aux consignes des organisateurs.

Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, accroché de manière visible sur l'avant du maillot. Des pointages sont réalisés sur le parcours. Toute irrégularité sera éliminatoire. Le dossard doit obligatoirement être restitué à l'issue de la course, ou lors de l'abandon.

Le Cani-Cross est permis sous la seule responsabilité des pratiquants.

**Les bâtons sont autorisés.** Il est rappelé aux utilisateurs de bâtons qu'il est de leur responsabilité de prêter une attention particulière aux personnes les suivant. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident.

Il est interdit d'accompagner les coureurs en VTT ou autre véhicule.

De par la nature accidentée du parcours, la course n'est pas praticable au HandiSport.

## Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

## Désistements

Selon le cas :

En cas de rétractation de l'athlète avant :

le 1er mai 2017 ses frais lui seront remboursés avec une retenue de 5€ pour frais administratifs.

Entre le 1er mai et le 1er juin 2017 ses frais lui seront remboursés à 50%

Après le 1er Juin aucun remboursement ne sera accepté.

2 – En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée . Demande par mail en envoyant tous les renseignements relatif au repreneur du dossard (Nom, coordonnées et certificat médical de moins d'un an avec la mention de « non contre-indications à la course à pied en compétition »)

## Chronométrage

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs.

Les participants placent la puce de chronométrage sur leur chaussure et doivent impérativement restituer celle-ci après la course, y compris en cas d'abandon.

## **Pointage des participants et fermeture des parcours**

Des pointages pourront être réalisés sur le parcours. Les abandons et hors délais font l'objet d'un pointage. Les participants concernés doivent impérativement se signaler à un bénévole et rendre leur puce et dossard avant de quitter le parcours.

La fermeture des parcours est assurée par une équipe de bénévoles qui s'assurent que personne ne reste en difficulté sur les parcours et sont autorisés à rapatrier les retardataires.

## **Abandons**

**Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'à un point de contrôle. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le concurrent devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé. Il est obligatoire de pointer s'il s'agit d'un point de contrôle de chronométrage.**

**Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale).**

## **Respect de la nature**

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur le parcours.

Des poubelles sont mises à disposition sur chaque ravitaillement, dont une 50 m après le point de ravitaillement permettant aux coureurs ne s'arrêtant pas de se débarrasser des gobelets et emballages. Il est donc interdit de les jeter sur le parcours. Les bénévoles sont habilités à relever les infractions. Des pénalités peuvent être appliquées aux concurrents pris en faute.

## **Droit d'accès et de rectification des données informatiques**

Les données personnes transmises par les participants sont gérées par la société Chrono-Start et conservées par le Desperado Trail. Elles ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, les participants ont accès et de rectification à ces informations. S'adresser selon le cas soit à la société Chrono-Start, soit par courrier électronique au Desperado Trail.

## **Publication des résultats**

Les résultats nominatifs sont publiés sur le site Internet de l'association et sont susceptibles d'être reproduit dans la presse généraliste ou spécialisée. Les participants souhaitant s'y opposer sont invités à en informer le Desperado Trail avant la course.

## **Droit à l'image**

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

## **Assurances**

### **Responsabilité civile**

L'organisation et les participants sont assurés en responsabilité civile pour cette manifestation auprès de la FFA par le contrat La SAUVEGARDE n°Z157020002.

## Assurance individuelle accident

Les coureurs non licenciés à la FFA sont couverts en cas d'accident par une assurance individuelle accident comprise dans l'inscription et souscrite auprès de la GMF/Aiac par l'intermédiaire de la FFA.

Cependant Il est vivement conseillé aux athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## Organisation

### PC Course

Le PC de la course et le point d'accueil des participants sont sur le parking tennis du Lac de Saint-Ferréol.

### Officiels

- Directeur de course et responsable des parcours : Jean-Marie Chesseron - 06.03.96.59.85
- Responsable sécurité : Jean-yves Boulay-06.10.86.75.47
- PC course : Éric Londeau :
- Coordination des secours : Jérémy Pistre 06.77 03 28 98
- Responsable Logistique : Jean-Claude Antonio
- Responsable fournisseurs : Isabelle Dournel /Dominique Guillet

### Parkings

Des zones de stationnement sont disponibles tout autour du Lac et sont signalées par des bénévoles qui orientent les arrivants. Le parking des tennis n'est pas accessible car il est réservé à l'organisation et l'accueil des participants.

### Poste de secours

Le poste de secours principal est au centre de vacances des 4 vents face au parking du Lac de Saint-Ferréol, à côté du PC Course.

Un poste fixe de secours sera situé au km 8,5 lieu de ravitaillement des coureurs sur la route Les Cammazes/Durfort.

Un poste fixe de secours sera également à Durfort (km 17,3) à côté du ravitaillement.

- Un poste de secours itinérant sur du circuit.
- Les bénévoles chargés de la sécurité présents sur les points de ravitaillement et sur les jalons du parcours, dotés des moyens de transport (voitures ou motos), de communications et des procédures d'alerte et d'intervention déterminés avec le médecin de course.
- Une équipe itinérante motocycliste.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés d'une partie de leurs frais d'engagement en fonction des frais engagés par l'organisation.

## **Signalement d'incidents**

Les coureurs seront informés sur le site des 2 numéros de secours à utiliser en cas d'incident. Tout concurrent est tenu d'avoir sur lui son téléphone portable et à prêter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.



## Trail de Saint-Ferréol Montagne Noire 2016